



Litige location d'un véhicule chez sixt marcq en baroeul

Par **firmin**, le **16/06/2015 à 10:41**

sur le forum j'ai posé une question sur un problème avec la société de location sixt et il faut que je leur fasse une réponse privée . comment faire depuis le site ? Merci

Par **Sixt**, le **16/06/2015 à 15:16**

Bonjour firmin,
Merci nous avons bien eu votre message :
"le n° de réservation est le 9824467175 et le
n° de sinistre est le SX-9051571040-60-167, DJ-614-JM".
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **firmin**, le **17/06/2015 à 08:10**

Nous avons loué un fourgon à l'agence SIXT à Marcq En Baroeul(59)du samedi 06.06.2015à14h30 au dimanche07.06.2015à14h30.A la prise du véhicule, l'état de celui-ci a été fait rapidement(chocs tout autour du véhicule).Au retour, comme convenu, nous l'avons stationné à l'extérieur de l'agence et déposé la clé dans la boîte aux lettres .Quatre jours après, nous avons reçu une déclaration de sinistre(rayure de 10cm sur le pare choc avant côté passager).Nous avons contacté l'agence de Marcq En Baroeul et le service sinistre .Comme convenu par téléphone, nous avons envoyé un mail au service sinistre expliquant la situation et certifiant que nous n'avions pas eu d'accrochage.Celui ci nous a répondu 2 jours plus tard en nous disant que nous étions responsables du véhicule jusqu'à l'ouverture de l'agence le lundi matin et que nous allions recevoir une facture.De nombreux forums relatent des faits similaires de la part de Sixt.Quelle action pouvons nous mener étant donné que nous ne comptons pas payer des dégâts dont nous ne sommes pas responsables ?Pour l'instant nous avons commencé à constituer un dossier et à nous inscrire dans une association des droits des cosommateurs . Merci de vos conseils.